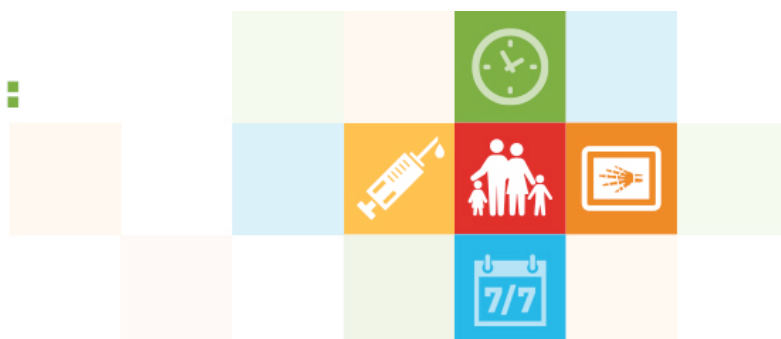


CRÉATION D'UNE NOUVELLE SUPER-CLINIQUE AU QUÉBEC

En Montérégie :

Une super-clinique
pour assurer
un meilleur accès
aux services



Le Groupe de médecine de famille (GMF) Clinique Azur est le plus récent GMF à devenir super-clinique au Québec; le premier en Montérégie. Les services qui seront offerts par la super-clinique amélioreront l'accessibilité des services de première ligne en Montérégie, notamment auprès des patients sans médecin de famille.

Super-clinique du GMF Clinique Azur

- Un minimum de 50 000 consultations par année
- Ouvert 12 heures par jour
- Ressources professionnelles attribuées
 - Infirmières auxiliaires 7
 - Infirmières techniciennes 1
 - Infirmières cliniciennes 2
- Services de prélèvements et d'imagerie offerts sur le site même du GMF Clinique Azur
- En partenariat avec la Clinique de radiologie CLM

À propos des super-cliniques

Les super-cliniques permettent un accès rapide aux services médicaux de première ligne, sous la forme de services médicaux généraux disponibles à l'ensemble de la population, et ce, prioritairement aux personnes non inscrites à un médecin de famille.

Objectifs

- Favoriser, en complémentarité avec l'offre de service des groupes de médecine de famille (GMF), l'accès aux services de première ligne pour toute clientèle, permettant ainsi d'éviter que des cas semi-urgents ou urgents simples se retrouvent aux urgences;
- Assurer, en matière de prélèvements, d'imagerie médicale et de consultations spécialisées, des services de proximité intégrés.

Caractéristiques

- Heures d'ouverture étendues, soit 84 heures par semaine (12 h par jour, tous les jours);
- Dans le cas où toutes les plages de consultation affichées pour la journée sont comblées, possibilité de s'inscrire, à partir de 3 h avant la fermeture de la super-clinique, pour un rendez-vous le lendemain;
- Services de prélèvements sur place, sans frais pour le patient;
- Services de radiographie simple et d'échographie sur place;
- Accès facilité aux services spécialisés;
- Utilisation d'un dossier médical électronique;
- Augmentation du nombre de plages de consultation lors de périodes de pointe (ex. : grippe).

Soutien offert aux super-cliniques

- Financement déterminé en fonction du nombre de consultations annuelles effectuées par des patients non inscrits à un médecin de famille, à partir d'un minimum de 20 000 consultations.
- Financement conjoint par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'établissement responsable de la super-clinique :
 - Soutien financier du MSSS pour le fonctionnement et l'administration;
 - Soutien professionnel en provenance des établissements : infirmières auxiliaires, infirmières cliniciennes, etc.

Nombre de consultations annuelles	Montant alloué pour le fonctionnement et l'administration de la super-clinique	Infirmières (nombre d'équivalents temps plein)
20 000 à 29 999	82 867 \$	6
30 000 à 39 999	118 717 \$	7
40 000 à 49 999	157 917 \$	9
50 000 à 59 999	193 768 \$	10
60 000 et plus	232 966 \$	12